

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE**  
**ALPES-VAUCLUSE**  
**DU 14 OCTOBRE 2021 A CAVAILLON**

La Présidente, Mme SALIGNON salue l'ensemble de l'Assemblée et propose, avant d'entamer les travaux, d'évoquer la mémoire de ceux qui nous ont quittés :

Monsieur Albert MARTEL, délégué du 1er collège, titulaire du canton de Forcalquier  
Monsieur Claude REYNE, délégué du 2ème collège, titulaire du canton d'Oraison  
Monsieur Francis SOLDA, délégué du 1er collège, titulaire du canton de Valensole  
Monsieur Gilles JOANNAS, délégué du 1er collège, titulaire du canton de Serres

Mme SALIGNON propose d'observer une minute de silence.

Elle souligne que l'Assemblée Générale est l'occasion de rassembler les délégués cantonaux ainsi que les partenaires, afin de témoigner des actions conduites par la MSA auprès de ses adhérents. L'Assemblée Générale a deux objectifs : le premier étant d'informer les délégués sur les résultats et projets de la Caisse, et le second d'écouter les suggestions et remarques.

Mme SALIGNON remercie les personnalités qui sont présentes ainsi que les représentants des MSA voisines, qui nous font l'honneur de participer à nos travaux.  
Elle se félicite également de la présence des membres du personnel de la caisse.

C'est la ville de Cavillon qui accueille l'Assemblée Générale cette année, Mme SALIGNON remercie donc Monsieur le Maire de Cavillon, représenté par Madame Elisabeth AMOROS, 1er adjoint, déléguée aux Affaires Sociales et Solidarités et lui passe la parole pour quelques mots d'accueil.

Mme AMOROS nous souhaite la bienvenue à Cavillon et souligne le lien fort qui existe entre la MSA et le territoire cavaillonnais qui reste marqué par une activité agricole importante. Malgré un contexte agricole difficile la MSA reste une instance de solidarité importante toujours dynamique, qui a su mener d'importants combats en s'adaptant à l'urgence des situations. Elle rappelle que la MSA est reconnue dans le département pour la qualité du service rendu mais aussi pour sa proximité, grâce à ses agences et aux espaces France Service. Elle incarne des valeurs essentielles de solidarité qui font défaut aujourd'hui dans notre société. De nombreux dossiers importants sont en cours : négociation budgétaire, mutualisation, développement des MARPA, développement de la présence sur le territoire... Mme AMOROS assure la MSA du soutien des élus locaux et souhaite de fructueux débats et une bonne Assemblée Générale.

Mme SALIGNON donne ensuite la parole à M. Christian MOUNIER, Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse, représentant de la Présidente : Mme Dominique SANTONI.

M. MOUNIER remercie tous ceux qui s'impliquent pour le bien-être de nos agriculteurs. Il excuse la Présidente, Mme SANTONI qui n'a pas pu être présente et qui nous transmet toute sa sympathie.

M. MOUNIER rappelle que ce territoire est imminemment rural, l'agriculture fait partie de son ADN avec plus de 5000 exploitations, représentant 30.000 emplois directs. Pour le

Département, la MSA est un interlocuteur indispensable et privilégié qui, contrairement à d'autres services publics, n'abandonne pas les territoires ruraux.

La MSA, au niveau national, est le second régime de protection sociale, présent en proximité. Le département de Vaucluse accompagne également le monde agricole dans les coups durs, avec l'octroi de subventions mais aussi avec des dispositifs comme « bienvenue à la ferme », « agri-local » ou « Terroir en fête » ...

M. MOUNIER remercie encore la MSA pour son accueil et son engagement auprès du monde rural.

Mme SALIGNON reprend la parole pour préciser qu'en 2020, la première Assemblée Générale du nouveau mandat a été bouleversée par le contexte sanitaire. En 2021, l'Assemblée Générale a lieu dans le respect des consignes sanitaires et la Présidente remercie l'assistance d'être au rendez-vous.

Le rôle des élus de la MSA est capital dans la relation entre les adhérents, le Conseil d'Administration et les services de la Caisse. Pour Mme SALIGNON, il est de la responsabilité de la Caisse de mettre à la disposition des élus toutes les informations et les outils pour les aider à remplir ce rôle au mieux.

Elle ajoute que cette Assemblée est le moment de dresser un bilan de l'année écoulée, et de proposer aux élus et aux partenaires des perspectives pour l'année à venir, et même au-delà. Dans les dossiers remis aux participants se trouvent le rapport d'activité détaillé de la caisse, ainsi que le bilan de cette mandature.

Mme SALIGNON invite l'assistance durant le déjeuner à découvrir le stand consacré à la prévention du cancer du sein dans le cadre d'octobre rose, d'où le petit clin d'œil avec les masques roses distribués et portés par tous les participants de l'Assemblée. A découvrir également le stand de la vie mutualiste pour échanger sur le rôle qu'occupent les élus. Les élus peuvent se connecter en direct à un module de formation pour mieux connaître la MSA et ses missions.

## I – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

Après émargement de la feuille de présence par les membres de l'Assemblée Générale, le quorum statutaire étant atteint, Mme SALIGNON déclare ouverte l'Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole Alpes-Vaucluse.

L'Assemblée Générale désigne, à l'unanimité, en qualité d'assesseurs :

- au titre du 1<sup>er</sup> collège : Mme Nathalie SCHNEIDER,
- au titre du 2<sup>ème</sup> collège : M. Pierre WELSCH
- au titre du 3<sup>ème</sup> collège : EARL le COURGAS, Cheval Blanc  
M. Olivier CUREL.

Mme GARREAU, Directrice Générale, est nommée secrétaire de séance.

Mme SALIGNON rappelle l'ordre du jour des travaux :

- Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ordinaire du 18 décembre 2020 qui a eu lieu en distanciel.
- Compte rendu de l'activité 2020.

- Lecture et vote de la résolution.
- Projection de la vidéo d'un moment fort lors de « Terres de JIM » avec la participation du Président de la République et de Pascal CORMERY, Président de la CCMSA.
- Rapport du 1<sup>er</sup> Vice-Président.
- Projection des pastilles vidéo filmées lors de la table ronde organisée sur le thème de « l'avenir des services publics au cœur de la ruralité et des territoires péri urbains » durant « les Terres de Jim ». Il s'agira d'évoquer tour à tour la question des partenariats et de l'action de la MSA ; les France Services et les enjeux de proximité.
- Rapport moral de la Présidente.
- Ouverture des débats et questions des délégués.
- Discours des personnalités du monde agricole.
- Discours du Directeur Général de la CCMSA.
- Discours des représentants politiques et institutionnels.
- Discours du représentant de l'Etat.

La Présidente soumet ensuite à l'Assemblée Générale l'adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du 18 décembre 2020 en distanciel.

Le procès-verbal n'appelle aucune observation ; il est adopté à l'unanimité.

## **II – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020**

Mme GARREAU présente le rapport d'activité 2020. Il permet de reprendre les missions de la MSA et c'est aussi l'occasion, pour les nouveaux délégués, de mieux connaître ses missions pour être les ambassadeurs de la MSA sur le terrain.

La MSA est au service de ses adhérents : quelques rappels chiffrés.

- 143 000 ressortissants sur les 3 départements.
- 88 495 sont couverts par l'assurance maladie, soit plus de 9% de la population ce qui souligne le caractère fortement agricole de ce territoire (5% au niveau national).
- 84 713 retraités.
- 16 193 familles.

Mais c'est aussi :

- 48 973 salariés du monde agricole.
- 9 731 exploitants.
- 5267 employeurs de main d'œuvre sur tout le territoire.

La MSA est au service de l'adhérent tout au long de sa vie (cf. la frise en page centrale du rapport d'activité pour représenter toutes les interactions entre un adhérent et la MSA) : dès le

départ avec l'accompagnement à la naissance, l'accompagnement dans l'emploi, la famille, jusqu'à la retraite.

Elle couvre classiquement, comme tous les organismes de protection sociale en France, ce que l'on appelle les risques de la vie. La MSA vient en accompagnement avec des mesures sociales.

La MSA Alpes Vaucluse en 2020, c'est :

- 533 millions d'€ de prestations versées.
- 235 millions d'€ de cotisations encaissées.

Ce déséquilibre est compensé au niveau national par l'affectation des taxes. D'un point de vue macro, pour un 1€ cotisé, 2€ sont reversés.

### **Sur le plan privé :**

Côté famille, près de 80 millions € de prestations sont versés :

- Versement de prestations légales avec ou sans condition de ressources (2 millions d'aides exceptionnelles avec la crise sanitaire)
- Versement de prestations pour le compte de l'Etat ou des départements : aide au logement, de solidarité et/ou liées au handicap.
- Également une action sanitaire et sociale supplémentaire gérée par la commission d'action sociale dont Mme LAMBERT et Mme BARJOT en sont les Présidentes. Elles ont permis de reverser 3.5 millions d'euros à 6742 bénéficiaires. En fin d'année une prestation supplémentaire a été versée à 1700 familles pour compenser les difficultés liées à la crise sanitaire avec tout au long de l'année des coups de pouce solidaires.

Au niveau de la santé, des indemnités journalières et des prestations en nature sont versées pour le remboursement des médicaments et des charges d'hospitalisation (148 millions d'€). Cette année 2020 a été marquée par l'attribution d'indemnités journalières dérogatoires pour garde d'enfant (31% de nos indemnités journalières ont été versées sous forme dérogatoire). Une des particularités de la MSA, au-delà du régime de base, est également la gestion des complémentaires santé. Cette activité est gérée en Alpes Vaucluse pour les 3 caisses dans le cadre de la mutualisation (36 281 bénéficiaires pour Alpes Vaucluse et 78 811 pour les 3 MSA).

Et bien sûr de multiples actions de prévention sur les territoires en concertation avec l'ARS et l'assurance maladie du régime général.

Un axe fort concerne la fin de carrière, avec la préparation à la retraite. Le paiement de ces retraites représente 292 millions d'€ par an.

### **Sur le plan professionnel :**

A destination à la fois des salariés, des exploitants et employeurs de main d'œuvre ; un axe sur la santé et la sécurité au travail avec des prestations compensatrices d'indemnités journalières, accident du travail, maladie professionnelle pour 17 millions.

Une des particularités du régime agricole c'est d'avoir un plan de Santé Sécurité au Travail sur 5 ans, piloté dans le cadre des CPSS (Comité de Protection Sociale des Salariés) et CPSNS (Comité de Protection Sociale des Non-Salariés). Ce dispositif permet de définir toutes les actions de prévention et d'accompagnement sur les territoires.

La MSA assure également la médecine au travail : 4094 salariés ont bénéficié de visites médicales en 2020 et 90 études de poste ont été menées.

Au niveau de la prévention, des contrats pouvant déboucher sur des subventions d'investissements permettent d'améliorer les conditions de travail et de sécurité : 5 contrats signés en 2020 pour environ 120 000€.

Un travail particulièrement apprécié et important : l'accompagnement par les conseillers sur le terrain avec des fiches « prévention » mises à jour régulièrement. La MSA Alpes Vaucluse a été à l'initiative de la mise à jour de ces fiches, en lien avec la Covid, pour accompagner les employeurs durant cette pandémie, dans le but de limiter la contagion et le nombre d'arrêts maladie.

En 2020, ce sont 421 accompagnements réalisés par le service et 39 formations (231 bénéficiaires).

Sur le plan professionnel, l'ADN, et une des forces de la MSA sur les territoires, concerne le volet social visant à lutter contre le mal-être et l'épuisement professionnel. 128 actions ont été menées, dont 19 remplacements sur l'exploitation, et la mise en place des suivis psychologiques et d'accompagnement sociaux qui en découlent.

2 séjours de répit ont concerné 21 exploitants, 49 agriculteurs fragilisés ont été détectés et accompagnés par des cellules pluridisciplinaires, dans le cadre d'une prise en charge globale de leur situation, en partenariat avec les DDT et les chambres d'agriculture.

Il faut souligner, et se réjouir, de la franche réactivation des partenariats en 2020 sur les départements.

Face aux difficultés de trésorerie rencontrées par les exploitants et les employeurs de main d'œuvre, notamment durant les crises sanitaires et les aléas climatiques, malheureusement de plus en plus fréquents, la MSA met en place des échéanciers.

La MSA est vraiment dans l'accompagnement des entreprises, dans une démarche proactive. Dès qu'une difficulté est détectée, les services interviennent, le plus en amont possible, pour éviter que la situation ne se dégrade et qu'elle soit irréversible.

La caisse travaille aussi sur des plans d'apurement des dettes et la mise en place d'exonérations décidées au niveau gouvernemental.

Pour exemple : des enveloppes de prise en charge de cotisations, votées au niveau national et déclinées au niveau local, permettant aux commissions sociales de venir en aide aux personnes les plus en difficultés, selon les situations et critères établis pour préserver l'activité agricole et l'emploi sur les territoires.

Mme GARREAU ajoute que ce socle d'activités est mis en œuvre sur les territoires dans une logique **de guichet unique**, ADN de la MSA : 7 agences et 15 points de contact ont permis de recevoir 30 000 personnes en 2020, soit 108 visites par jour en moyenne.

La MSA est partenaire des « France Service », avec une volonté de maintenir les services publics sur les territoires pour l'ensemble de la population. En 2020, les premiers « France service » ont été créés à Digne et à Manosque, ainsi qu'un bus « France Service » itinérant sur la communauté de communes Apt – Luberon.

L'accueil téléphonique est mutualisé avec Provence Azur et la Corse pour le secteur de la famille, la santé et la retraite.

Une messagerie est également disponible sur le site internet : [alpesvaucluse.msa.fr](http://alpesvaucluse.msa.fr), garantissant une réponse dans les 48 heures aux bénéficiaires (171 000 connexions en 2020).

Mme GARREAU tient à rappeler le logo de la MSA : « **l'essentiel et plus encore** ».

La MSA est au plus près des besoins locaux et des préoccupations des territoires avec la volonté d'agir sur l'organisation des soins, en partenariat avec le régime général et l'ARS. L'accès aux soins sur nos territoires ruraux et la perte importante de professionnels de santé est une vraie difficulté.

La MSA a tout son rôle à jouer : elle connaît les territoires, elle bénéficie de la force du réseau des délégués pour identifier les besoins et mettre en synergie les différents acteurs. Elle

développe le lien social local et des subventions peuvent être accordées aux projets territoriaux.

Mme GARREAU rappelle que durant la crise, la solidarité a été renforcée avec une action très forte portée au niveau national, « MSA solidaire ». Elle a représenté plus de 2 000 appels sortant vers les publics les plus fragiles.

La Caisse en partenariat avec la CAF et les Chambres d'Agricultures a également fait le lien entre les professionnels qui avaient du mal à écouler leurs marchandises et des bénéficiaires en difficulté, lors de l'opération « paniers solidaires » pour les 3 départements.

En 2020, un partenariat a été mis en place avec le Secours Populaire pour initier avant Noël une collecte de jouets et de denrées.

Au côté du régime général, la MSA a répondu présente face à cette crise sanitaire en mettant en place une cellule « contact tracing », 16 personnes ont été recrutées et plus de 1 000 appels par jour ont été passés aux personnes « cas contacts » afin de limiter la contagion.

Il faut également parler du groupe MSA : il existe, dans le prolongement de l'action sanitaire et sociale, tout un réseau d'associations créées par les élus et les administrateurs afin de répondre aux besoins des territoires : des services à la personne avec « Allogène » et l'aide aux aidants, « Présence Verte » (téléassistance). Il y a une offre de prévention au travers de « MSA Services », des services pour l'emploi et la formation avec « PVS/Laser » et de la formation avec l'ACAF MSA.

Pour terminer, l'année 2020, peut être résumée autour de valeurs : solidarité, responsabilité, et démocratie sociale.

2020 a été marquée par l'installation d'un nouveau conseil d'administration :

- L'élection des délégués avec 425 élus dont 348 titulaires
- L'élection des administrateurs avec un vote par correspondance
- L'installation du conseil d'administration le 9 septembre

Les réunions du conseil d'administration et des commissions se sont la plupart du temps déroulées en distanciel.

Une focale également sur la MSA, organisme responsable et performant avec :

- 382 agents
- Un plan de continuité d'activité déclenché le 17 mars 2020 avec la mise en place du télétravail de masse
- Les comptes 2020 de la caisse ont été validés
- 80% de taux de satisfaction de nos adhérents
- La MSA fonctionne en contrats pluriannuels de gestion avec la caisse centrale. Des orientations sont négociées pour 5 ans avec à la fois des objectifs de résultats et les moyens associés. Sur 35 caisses, la MSA Alpes Vaucluse se situe entre la 3<sup>ème</sup> et la 8<sup>ème</sup> place pour l'année 2020 et entre la 1<sup>ère</sup> et la 9<sup>ème</sup> place sur les 5 ans. Nous pouvons donc nous féliciter de ces très bons résultats, obtenus par le travail de l'ensemble des collaborateurs.
- Aujourd'hui, 17,62% des activités sont mutualisées avec MSA Provence Azur et Corse avec une volonté d'augmenter encore l'efficacité de nos structures.

La Présidente remercie Mme GARREAU pour ce rapport qui permet de mesurer le travail accompli, l'an passé.

### III – LECTURE ET VOTE DES RESOLUTIONS

Mme SALIGNON donne lecture de la résolution suivante :

#### ***Résolution : GESTION DE L'ORGANISME***

Conformément aux dispositions de l'article R 723-106 du Code Rural, l'Assemblée Générale, approuve la gestion du conseil d'administration pour l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### IV – RETOUR SUR L'ÉVÈNEMENT « TERRES DE JIM » AVEC LA PARTICIPATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, MONSIEUR EMMANUEL MACRON ET DU PRÉSIDENT DE LA CCMSA, MONSIEUR PASCAL CORMERY

Mme SALIGNON propose de visionner un film présentant le travail réalisé lors de l'événement majeur « Terres de Jim » qui a eu lieu récemment à Corbières dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

La MSA Alpes-Vaucluse a fait partie des partenaires privilégiés des « Terres de Jim ». Évènement national organisé par les Jeunes Agriculteurs, il s'agit en fait de la finale nationale du concours de labour. « Terres de Jim » est le plus important événement agricole en plein air d'Europe.

Afin de réaffirmer son attachement au monde agricole et à ses protagonistes, la MSA a été présente sous la forme d'un village MSA composé de stands consacrés à la prévention santé, à la nutrition, à la démocratie sociale, à la santé et sécurité au travail, ainsi qu'aux partenaires de la MSA.

La Présidente remercie l'ensemble des personnalités, les administrateurs et le personnel de la MSA Alpes Vaucluse pour leur participation à l'évènement « Terres de JIM », la MSA Provence Azur pour sa contribution financière et sa participation, et également les représentants de la CCMSA et de la MSA Corse pour leur présence et leur soutien.

### V - RAPPORT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

M. MAZET 1<sup>er</sup> Vice-Président intervient pour la présentation de son rapport moral. Il remercie les 2 députées des Hautes Alpes pour leur présence dans le Vaucluse lors de cette Assemblée.

M. MAZET passe rapidement sur l'évènement « Terres de JIM », laissant à la Présidente le soin de l'évoquer plus en détail, mais, pour y avoir participé durant les 3 jours, il souhaitait souligner :

- La mobilisation de notre caisse ainsi que l'aide précieuse de PA
- La qualité de l'espace MSA qui était agréable et convivial
- La présence d'administrateurs et de délégués
- La forte mobilisation et la motivation des salariés
- Le lien fort avec les associations du groupe MSA service ainsi que Mutualia
- L'accent qui a été mis sur la prévention

Pour le 1<sup>er</sup> Vice-Président, la nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion annonce des réductions de moyens, des réductions d'effectifs et il faut rester attentif aux conséquences :

- Quel sera demain notre capacité à assurer correctement le service « socle » pour nos assurés ?
- Le risque cela fait peser sur l'équilibre et le maintien des sites de productions et donc sur le devenir des salariés, de leurs familles mais aussi des territoires.

M. MAZET rappelle que la MSA est un maillon essentiel : ses actions ne se limitent pas à ses seuls ressortissants : FS, MARPA, développement des associations du groupe MSA Services... l'histoire, le guichet unique, la proximité au travers des délégués fait de la MSA une réelle plus-value sur les territoires !

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président souhaite évoquer un autre sujet : celui de la reconnaissance des salariés de l'agriculture.

Le régime de protection sociale agricole est composé de 3 parties : les Non-Salariés Agricole, les Salariés Agricole et les employeurs de main d'œuvre. Derrière ces trois composantes nous retrouvons bien sur des agriculteurs et des salariés... Or les salariés représentent aujourd'hui plus de la moitié des ressortissants, la MSA ne se limite pas aux agriculteurs !

Mais en fait nous ne faisons qu'un et la MSA constitue depuis près de 75 ans un régime de protection sociale, solide, unique, pertinent, de proximité, et surtout parfaitement adapté aux métiers de l'agriculture.

Il faut rester vigilant et veiller sur l'avenir du régime !

Pour terminer M. MAZET revient sur cette période difficile, durant laquelle nous avons appris à fonctionner différemment, à échanger différemment.

Depuis un an et demi, au sein du Conseil d'Administration, nous avons vu qu'il n'est pas toujours nécessaire d'être en présentiel et que des choses peuvent être faites à distance.

Il faut qu'on retienne cette leçon et qu'on s'adapte quand c'est possible... le distanciel n'est pas toujours idéal mais il dépanne, il engendre moins de contraintes liées aux déplacements, il génère quelques économies et c'est meilleur pour la planète.... Mais pour bien se comprendre il faut se connaître, échanger en direct, sentir ce que chacun exprime... donc il faut aussi que nous soyons EN-SEMBLE, ensemble comme nous le sommes aujourd'hui pour avancer au service des ressortissants MSA.

La Présidente remercie Jean-Michel MAZET.

## VI – L'AVENIR DES SERVICES PUBLICS AU CŒUR DE LA RURALITE ET DES TERRITOIRES PERI URBAINS

L'Assemblée Générale se poursuit par la projection des pastilles vidéo qui ont été filmées lors de l'événement "Terres de Jim" durant la table-ronde que nous avons organisée. Ces vidéos portent respectivement sur :

- Les actions portées sur les territoires par la MSA et ses partenaires en complémentarité ;
- La place de la MSA dans le cadre des projets d'accueils France Services ;
- Et une vidéo dans laquelle Pascal CORMERY démontre l'importance des initiatives de la MSA en faveur du renforcement de l'attractivité des territoires ruraux.

La Présidente profite de l'occasion pour remercier les participants à cette table-ronde :

- M. Jean-Michel TRON, Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence ;
- M. Pascal CORMERY, Président de la Caisse Centrale des Mutualités Sociales Agricoles (CCMSA) ;
- Mme Nicole CHABANNIER, Sous-Préfète de Castellane (Alpes-de-Haute-Provence)
- M. Adrien MORENAS, Député de Vaucluse

## VII – RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

La Présidente relate la présentation très complète de l'activité globale de notre MSA par la Directrice Générale et invite ceux qui le souhaitent à se reporter au rapport d'activité qui a été distribué.

La Présidente a choisi d'axer son rapport moral sur les fondamentaux afin de répondre à une question qui lui semble essentielle : quels sont les objectifs pour cette mandature ? Son ambition est de transformer des idées en actions concrètes.

Le début de ce mandat s'est déroulé dans un contexte bien particulier.

Et pourtant, face aux incertitudes que la Covid a fait planer sur l'exercice des fonctions d'élus, le cap a été tenu.

Il est important de le rappeler : être élu, c'est faire le choix de l'engagement en faveur des adhérents de la MSA, des territoires et du monde agricole.

Mme SALIGNON évoque les ambitions fixées ensemble, avec le Conseil d'Administration. Elle constate que la caisse a su s'en saisir et se les approprier pour progresser dans le bon sens, en dépit du contexte.

Dans un premier temps, le souhait de renforcer la vie mutualiste.

Cela passait par l'installation d'une Commission Vie Mutualiste et Formations : c'est chose faite sous la présidence de Denis MAUCCI.

Cette commission permet d'évoquer les formations qui peuvent aider les élus à exercer leurs mandats, ainsi que les outils et les projets permettant de renforcer la solidarité et la mobilisation des élus sur les territoires.

Concrètement, un système de signalement a été mis en place permettant à chacun, via un petit formulaire rapide à compléter, d'alerter la caisse et les équipes sur des situations difficiles identifiées.

Ce mécanisme permet de nouer un contact rapide et efficace entre les délégués, et la MSA.

Ce formulaire en ligne permet d'exercer pleinement le rôle de sentinelle sur le terrain. Une notice explicative se trouve dans les documents remis aux participants.

Ce souhait d'ancrer encore davantage le mutualisme dans nos pratiques s'est également traduit par une dynamisation des comités départementaux : un comité dans les Alpes, un comité dans le Vaucluse.

En pleine période de pandémie, la mobilisation n'a pas été forcément à la hauteur de nos ambitions, mais la présidente sait pouvoir compter sur les délégués pour renforcer leur participation.

Mme SALIGNON salut les délégués et les administrateurs qui siègent dans ces comités et plus particulièrement les présidents par alternance : Robert DELAYE et Annie AUBERT pour le Vaucluse. Edith BROCHIER et Jean-Luc RIMBAUD pour les Alpes.

Les deux comités départementaux se réuniront au moins deux fois par an.

Ils seront chargés d'examiner les actions déployées par la MSA sur les territoires et seront force de propositions pour porter de nouveaux projets.

Une autre façon de renforcer la vie mutualiste consiste à impliquer davantage les élus sur le champ de la prévention santé.

Mme SALIGNON rappelle qu'en ce moment, par exemple, se tiennent des ciné santé dédiés à octobre rose et à la prévention du cancer du sein.

Des films sont diffusés gratuitement dans les salles de cinéma de nos villes et nos villages puis, à l'issue de la projection, un débat est animé entre les présents et un médecin : il s'agit d'actions de prévention qui méritent d'être connues et soutenues par les élus.

Les études spécialisées soulignent que la tumeur du sein figure parmi les cancers les plus fréquemment diagnostiqués. Ce type de cancer représente 12 % des nouveaux cas rapportés dans la population mondiale en 2020.

La Présidente invite l'assemblée à aller visiter durant la pause repas, le stand dédié à ce sujet.

L'autre ambition mutualiste identifiée porte sur l'implication des élus dans le champ de l'action sanitaire et sociale.

Les administrateurs, par leurs décisions, définissent les axes d'une politique sociale répondant aux besoins du territoire.

L'implication s'est renforcée avec la participation des élus à l'élaboration du nouveau plan d'action sanitaire et sociale qui détermine les orientations stratégiques des prochaines années. Les élus ont également participé à la refonte du guide des prestations d'action sanitaire et sociale.

Il s'agit de rendre plus clair et plus accessible ce guide, qui recense la multitude des aides auxquelles peuvent prétendre certaines personnes en fonction de leur situation : les jeunes, les personnes au chômage, les personnes en situation de handicap, les agriculteurs et les salariés en situation d'épuisement professionnel, les retraités, les personnes vivant dans un logement insalubre.

A chaque situation correspond une piste de réponse que propose la MSA.

L'implication constante des élus du Comité d'Action Sanitaire et Sociale est saluée, et plus particulièrement les présidentes par alternance : Mme Sylvie BARJOT et Mme Sophie LAMBERT.

Cette crise sanitaire a ébranlé nos certitudes et a forcé les pouvoirs publics, comme les simples citoyens, à faire preuve de toujours plus d'humilité et de solidarité.

La Présidente rappelle que le rôle d'un élu MSA est justement de cultiver une forme de solidarité permanente en se tournant en priorité vers les plus fragiles.

C'est ce qui est fait régulièrement en signalant aux équipes de la MSA des situations de fragilité et de précarité, afin que les personnes soient accompagnées et aidées.

Mais c'est aussi ce qui est mis en place avec les actions de terrain.

Par exemple, les paniers solidaires qui ont été distribués par la MSA avec l'aide des centres sociaux et du réseau "En direct de nos fermes" pour offrir des repas aux plus démunis.

Dans la continuité de cette action, la MSA s'est associée au Secours Populaire pour l'opération « Noël Solidaire ». Il s'agissait de récolter des jouets et des denrées pour les distribuer aux enfants et aux familles dans le besoin. Cette opération va être reconduite l'année prochaine.

Durant la pandémie, les équipes de Santé et Sécurité au Travail de la MSA ont su se montrer réactives et intervenir de façon pertinente pour dissiper certaines inquiétudes et permettre d'adopter les bons réflexes sanitaires.

Deux exemples concrets : la MSA a été une des premières institutions à produire des fiches pratiques expliquant clairement l'importance des gestes barrières et comment les mettre en œuvre concrètement dans un environnement de travail.

Ces fiches ont été partagées avec les employeurs et les salariés, et mises à jour quotidiennement, au rythme des études et des avancées scientifiques.

Le travail de partage, de pédagogie et de communication dont a su faire preuve l'équipe a été remarquable et mérite largement d'être souligné.

L'autre action forte portée par l'équipe de la Santé, Sécurité au Travail de la MSA concerne l'accueil des saisonniers dans le contexte du Covid.

Si des clusters sont apparus sur certaines exploitations, ces derniers ont pu être contenus et la propagation du virus a été limitée.

Si le monde agricole a pu continuer à travailler alors que le pays était confiné, c'est aussi parce que la MSA a rendu possible, en concertation avec l'Etat et la profession, l'accueil de ces travailleurs dans des conditions sanitaires maîtrisées.

L'accompagnement des employeurs ne s'est pas matérialisé seulement par des actions de terrain. Il s'est aussi traduit parfois par des opérations plus techniques, plus administratives, mais non moins essentielles.

Face à la Covid, la MSA Alpes-Vaucluse a choisi d'utiliser tous les moyens dont elle dispose pour identifier et aider rapidement les exploitants et employeurs confrontés à des difficultés de trésorerie.

Pour ce faire, la solidarité et le bon sens ont été de mise : il a été demandé aux entreprises pouvant s'acquitter de leurs cotisations de le faire et à celles en difficulté de se signaler.

Relayé par le Conseil d'Administration, ce message a trouvé un écho favorable auprès des chefs d'exploitations et la grande majorité des entreprises a bien voulu jouer le jeu.

Bien qu'élaboré dans la précipitation, le circuit a été efficace et la MSA a su adapter son fonctionnement aux contraintes et à la réalité du monde de l'entreprise.

Qu'il s'agisse de faire face à la Covid ou de faire face au gel qui a touché les exploitations en avril, la MSA a raison de cultiver sa singularité.

Il ne s'agit pas de vouloir distinguer le monde agricole à tout prix, mais d'identifier ce qui, au cœur de nos activités, est particulièrement remarquable et nécessite une protection sociale adaptée. Il faut tenir compte des spécificités inhérentes à la profession : qu'il s'agisse de la saisonnalité ou encore des aléas climatiques auxquels il faut faire face.

Les prises en charge de cotisations au titre du gel en sont un bon exemple.

Il est important que les personnes touchées par le gel et ayant subi des pertes se manifestent. Ce dispositif existe, il est fait pour être pleinement utilisé. N'hésitez pas à faire passer le message.

La force de la MSA est de savoir s'adapter et de proposer des solutions "sur-mesure".

Ce sens de la mesure, la Présidente y est également attachée lorsqu'il s'agit de prendre en compte la réalité du terrain.

L'ambition de cette mandature, en voulant s'appuyer sur les élus, est de faire en sorte que la MSA Alpes-Vaucluse demeure une institution en prise directe avec le vécu des habitants des territoires.

Cela passe notamment par le maintien d'une implantation territoriale forte avec les accueils et les permanences.

Cet ancrage constitue là-aussi une particularité à maintenir des territoires ruraux, à l'heure où les services publics disparaissent peu à peu.

Pour reprendre le mot de Joël Giraud, Secrétaire d'Etat à la ruralité, les pouvoirs publics ont trop souvent privilégié l'efficacité au détriment de la proximité.

Aujourd'hui, la présence territoriale de la MSA est gage d'efficacité. Le numérique se développe et la crise sanitaire que nous venons de traverser a appris à beaucoup de personnes que la plupart des démarches pouvait s'effectuer en ligne.

Alors, pour éviter de nourrir des disparités entre les générations, entre les natifs du digital et les autres, il convient de placer l'accompagnement humain au service de la promotion des services en ligne.

C'est pourquoi, en 2019, a été inaugurée une nouvelle agence d'accueil à Orange, puis en 2020, un bus et deux agences « France Services », respectivement sur le territoire du Pays d'Apt Luberon, de Digne et Manosque.

Enfin, avant la fin de la mandature, nous poursuivrons le projet d'implanter une nouvelle agence à Carpentras afin de répondre, avec nos partenaires du régime général, aux besoins des populations environnantes.

La Présidente en profite pour saluer deux directeurs emblématiques de cet attachement aux territoires : les "deux Jacques" qui ont pris leur retraite cette année.

D'une part, M. Jacques Rochat qui était en charge notamment des agences et des équipes d'accueil de la MSA et qui a largement œuvré en faveur de la présence sur les territoires.

C'est à lui que l'on doit la participation active et anticipée de la MSA Alpes-Vaucluse au portage de maisons « France Services ».

D'autre part, M. Jacques Oliveres qui, en qualité de Directeur comptable et financier, s'est beaucoup impliqué pour que le projet de Carpentras soit sur les bons rails.

Ce maintien d'une implantation territoriale solide passe par les agences d'accueil, mais aussi par la présence de nombreux salariés de la MSA sur le terrain : qu'il s'agisse des travailleurs sociaux, des contrôleurs, des conseillers en prévention ou encore des conseillers en protection sociale, tous ont le sens du guichet unique et portent avec eux, au cœur des territoires, les services de la MSA.

Si le mutualisme et la proximité constituent une bonne partie de l'ADN de la MSA, il convient de ne pas oublier ce qu'on appelle "les cœurs de métier".

Il s'agit des équipes nombreuses qui travaillent chaque jour pour que les dossiers soient payés en temps et en heure à bon droit. L'exercice quotidien de ces équipes est de payer vite et bien. Ces salariés sont à la manœuvre quand sont versées des indemnités journalières, lorsqu'est calculé un droit au RSA ou le montant d'aides au logement, lorsque des cotisations sont prélevées ou encore lorsque des pensions retraites sont payées.

La Présidente salut ici leur implication et leur dévouement.

Comme l'a bien souligné la Directrice Générale, ces services sont au cœur de nombreux processus d'optimisation et travaillent sans cesse pour gagner en productivité et en efficacité.

Outre la formation des salariés, la modernisation de l'informatique et l'optimisation de son organisation, la MSA dispose d'un autre levier pour gagner encore en efficacité : il s'agit des mutualisations de proximité.

Celles-ci avaient débuté en 2016 et avaient conduit la caisse à spécialiser certaines activités entre les MSA Alpes-Vaucluse, Provence Azur et Corse.

Aujourd'hui, si nous voulons continuer à être réellement présents sur les territoires au plus près des populations, nous avons besoin de trouver des moyens ailleurs et de garantir un socle de performance toujours plus fort.

La Présidente souhaite que les mutualisations de proximité soient approfondies et que des propositions d'organisation soient formulées dans ce sens, en concertation étroite avec les équipes du trio Provence Azur, Alpes-Vaucluse et Corse.

La bonne entente qui règne entre les MSA de la région PACA Corse constitue un fondement solide sur lequel nous pouvons nous appuyer pour trouver et proposer des pistes de mutualisations qui renforcent nos performances respectives, tout en respectant les prérogatives et les singularités de chacune des caisses.

La chance de la MSA Alpes-Vaucluse, c'est de pouvoir compter sur d'autres caisses qui exercent les mêmes métiers à proximité.

Chaque caisse travaille à sa façon, en fonction de son histoire, de son territoire et des populations qui y vivent.

Il ne s'agit ni de fusionner les caisses, ni de fondre nos entités en une seule, mais bien au contraire, de veiller à sauvegarder la présence sur les territoires et notre guichet unique en gagnant encore en performance.

Pour Mme SALIGNON la caisse Alpes-Vaucluse peut être fière du travail accompli au service des adhérents.

La Présidente salue Corinne GARREAU, avec qui elle entretient une relation fondée sur la confiance et la complicité, ainsi que les nouveaux arrivants au sein de l'équipe de Direction cette année : Mme Christelle MONTIBELLER, M. Thierry MICHELET et M. Jérôme MOLLE.

Elle est convaincue que leur présence n'est pas le fruit du hasard et que la MSA Alpes-Vaucluse pourra compter sur eux.

Elle remercie encore une fois celles et ceux qui contribuent à faire vivre, chacun à son niveau, chacun à sa façon, le projet de mandature qu'elle et M. MAZET s'attachent à porter ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

La priorité est résolument toujours la même : servir les territoires, le monde agricole et les adhérents de la MSA, avec force et convictions.

La Présidente remercie l'Assemblée.

## **VIII- QUESTION DES DELEGUES**

Mme SALIGNON donne lecture de la question reçue par écrit.

**Question posée par Mme Nathalie MICHEL déléguée du 1er collège du canton de Valréas et administratrice désignée au titre de l'UDAF : « Le concept de bus France Service peut-il être développé dans l'enclave des Papes ? »**

Mme GARREAU précise, que Mme MICHEL fait référence au bus que la MSA co-porte avec la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon et qui assure des permanences dans les villages du territoire de la com' com.

Sur le territoire de l'enclave des Papes, il existe déjà une « France Services » portée par le Centre Communal d'Action Sociale. Celle-ci accompagne tous les usagers de la ville de Valréas et des communes de l'Enclave des Papes dans les démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi comme le font les « France Services ».

L'obtention de la labélisation des « France Services » et les perspectives de développement relèvent d'un pilotage et d'une analyse de l'opportunité portés au niveau préfectoral. Aussi, dans le cadre du schéma départemental de développement d'accès aux services publics du Vaucluse, piloté par la préfecture, les besoins du canton de Valréas sont considérés comme étant couverts dans la mesure où ce dernier est déjà doté d'une « France Services ».

Si la configuration géographique, des problématiques de transports et d'accès ou encore des enjeux de population méritent d'être soulevés, alors la MSA pourrait porter à la connaissance de la préfecture l'idée / le souhait de développer une « France Services » itinérante ou, à tout le moins, l'implantation de permanences délocalisées autour de Valréas.

Si l'idée venait à être retenue, la MSA se tiendra bien évidemment à la disposition de la préfecture et du CCAS de Valréas ou de n'importe quel acteur du territoire désireux de bénéficier de son soutien et de son expérience en matière de « France Services » itinérante.

La Présidente donne ensuite la parole à la salle :

**Question posée par M. Christian BORDES du collège exploitant de Vaucluse et des Alpes de Haute Provence avec une question sur la prévention santé pour les exploitants agricoles : « Des examens de santé sont proposés pour les salariés agricoles mais il n'y a plus de prévention santé pour les exploitants, quelles sont les évolutions et pourquoi n'y a-t-il pas d'examen de santé pour les exploitants ? »**

Mme SALIGNON répond que cela fonctionne par secteur et par tranche d'âge également.

Mme GARREAU précise que la médecine du travail est prioritairement destinée aux salariés mais dans le cadre de la prévention santé pour l'ensemble des ressortissants exploitants, employeurs de main d'œuvre, on peut identifier dans les fichiers des personnes qui n'ont pas eu de suivi médical et ils peuvent être invités à suivre un bilan.

Selon Mme DUMAS pour les salariés, le code du travail et de la santé au travail prévoit des visites médicales, les salariés sont régulièrement convoqués, mais pour les exploitants, c'est différent, ils doivent avoir une démarche volontaire pour demander une visite.

Mme SALIGNON, rappelle que les exploitants ne cotisent pas à la médecine du travail.

**Question posée par M. Gérard JACUMIN du collège exploitant de Vaucluse : « J'avais deux petits points à voir, je suis nouveau délégué et je n'ai pas eu de chance car j'ai été délégué durant la Covid donc on n'a pas eu le plaisir d'avoir l'Assemblée Générale et donc le plaisir de faire connaissance sinon par email ou téléphone.**

**Le premier point : En tant que délégué, j'ai eu une première demande d'un jeune agriculteur : il souhaitait savoir s'il pouvait bénéficier d'aides, RSA ou aide au logement. Je me suis renseigné mais cela a été difficile car à ce moment-là sur le site de la MSA les noms et coordonnées des référents n'y figuraient pas. J'ai pu échanger directement avec Mme GARREAU pour obtenir des réponses mais serait-il possible de faire un trombinoscope des référents dans chaque service ?**

**Le second point concerne les critères d'éligibilité aux aides, différents pour le Conseil Départemental et la MSA. Le jeune agriculteur n'a pas pu en bénéficier. »**

Mme GARREAU répond que sur le site internet, il y a la possibilité de créer un compte personnel et de poser une question avec une réponse dans les 48h. Cela fonctionne pour tous les ressortissants du monde agricole. De plus en tant que délégué, elle invite à utiliser le circuit mis en place spécifiquement, avec un canal privilégié pour les délégués, afin de prendre en charge ces questions.

Les mouvements de personnel, les nouveaux modes de travail (télétravail) impose une centralisation des questions pour garantir une réponse efficace.

Cela permet également aux équipes de direction d'être en capacité d'analyser les problèmes rencontrés par les adhérents. Il y aura toujours une réponse individuelle apportée.

Pour M. JACUMIN, la MSA étant au service de l'adhérent, c'est bien l'humain qui prime et non la machine, il ne faut pas refaire les erreurs du RSI.

**M. BORDES pour une nouvelle question : « Concernant l'actualisation des retraites agricoles des exploitants : seront-elles bien réactualisées en 2022, sachant qu'il y a beaucoup de retraites minimales en dessous du seuil de pauvreté. Il faut en avoir conscience. La promesse faite sera-telle tenue en 2022 ? »**

M. BLANC prend la parole pour préciser que cela fait partie des avancées, l'actualisation interviendra au mois de décembre 2021. 85% du SMIC, cet engagement est tenu sans problème technique ou politique.

**Mme SALIGNON invite M. Michel FINE, délégué du second collège, département des Alpes-de-Haute-Provence, canton de Digne Est et 1er Vice-Président d'Honneur de la MSA Alpes-Vaucluse, au titre des salariés, à les rejoindre pour une intervention, :**

M. Michel FINE prend la parole au nom des délégués du deuxième collège pour réaffirmer avec force leur attachement à leur régime de protection sociale, la MSA.

Selon lui, la période exige un plus grand investissement de la part des élus et une plus grande clairvoyance sur le projet pour la MSA d'aujourd'hui et de demain.

Des défis quotidiens sont à relever, liés notamment à la crise sanitaire, obligeant à une réactivité accrue permanente et pertinente.

Pour ce mandat 2020 – 2025, la volonté est de défendre les droits des salariés et de leurs familles ainsi que d'améliorer l'offre de service proposée par les caisses des MSA sur les territoires.

Pendant cette période de négociation de la COG, les organisations syndicales des salariés se sont largement mobilisées pour aller à la rencontre des députés et des ministères concernés. Sur cette COG, M. FINE ne cache pas son inquiétude sur l'évolution des moyens, d'abord sur la capacité à assurer demain le service dont tous les salariés exploitants des territoires ont besoin mais aussi sur l'incertitude qui pèse sur les collaborateurs des caisses.

En effet, depuis 15 ans et ces 3 COG successives, ce sont 4 152 ETP qui ont été supprimés, ¼ de l'effectif. Malgré cela, une nouvelle fois la COG 2020-2025 prévoit environ 1000 suppressions supplémentaires dont 750 sur le service de production que l'on nomme back office. M. FINE ajoute : « Un jour on va se retourner et on ne verra plus personne derrière.... On ne peut pas faire plus ni même autant avec toujours moins ! »

Il profite aussi de l'occasion pour faire un point d'actualité sur le travail saisonnier. La condamnation de Terra Fecondis entreprise internationale qui organisait de la fraude à la sécurité sociale est une victoire pour les salariés agricoles mais pas que. Les exploitations agricoles qui avaient recours à ce système ont par ailleurs étaient condamnées pour des conditions sanitaires et d'hébergement largement déficientes.

Il salue à ce propos le travail de son ami Jean-Yves CONSTANTIN sur ce dossier.

Les élus du second collège seront présents pour accompagner les salariés agricoles, valoriser leur travail ainsi que la plus-value qu'ils apportent à l'agriculture. Par contre ils dénonceront toujours les mauvaises conditions de travail. Ceci prend toute sa valeur dans des départements comme les nôtres où les travailleurs saisonniers sont nombreux et malheureusement trop souvent, saisonnier est synonyme de précarité. Certains disent qu'il n'y a pas de main d'œuvre ou plutôt que les chômeurs ne veulent pas travailler dans l'agriculture : pourquoi ? Les difficultés de recrutement sont dues au manque d'amélioration des conditions de travail et de revalorisation salariale.

Peut-on continuer à promouvoir le « consommer local » sans porter et soutenir « l'embaucher local » ?

M. FINE tient enfin à remercier tous les salariés de la MSA qui n'ont jamais baissé les bras face aux difficultés liées à la pandémie et qui ont su accompagner les populations agricoles, encore et toujours, avec le professionnalisme qu'on leur connaît. Un grand merci à eux !

La présidente remercie M. FINE et demande s'il y a d'autres interventions.

**Mme SALIGNON donne la parole à M. Denis MAUCCI du 2ème collège et Président de la commission vie mutualiste.**

M. MAUCCI revient sur l'intervention de M. FINE.

Selon M. MAUCCI, s'il y a 5 000 salariés de moins. Lorsqu'on téléphone, il y a 30% de personnel en moins pour répondre et on ne peut pas forcément avoir une réponse immédiatement.

Cela veut dire que les délégués doivent aussi remplir leur rôle et le signalement par internet est plus simple que par téléphone. L'accueil téléphonique a d'abord été mutualisé et ensuite il y a eu moins d'agents : on est passé de 20 000 agents à 15 000.

Il faut faire mieux avec moins : il est donc indispensable que les délégués remplissent pleinement leurs rôles.

Le second message que M. MAUCCI souhaite faire passer concerne l'action reconduite cette année avec le Secours Populaire.

Les personnes du Secours Populaire sont des professionnels et l'action engagée pour que les jeunes et les moins jeunes puissent fêter Noël va être amplifiée.

Il est important que ceux qui le peuvent fassent une action de don en denrées et/ou en jouets pour les fêtes.

Auparavant, la retraite était calculée sur les 10 meilleures années maintenant, c'est sur les 25 meilleures et il est rare qu'un salarié durant 25 ans, n'ait pas des incidents de parcours.

24 % de la population en Vaucluse est en-dessous du seuil de pauvreté. Il invite donc l'Assemblée à se rapprocher du Secours Populaire.

M. MAUCCI, rappelle un poème de Victor Hugo : c'est une famille de pécheur, le père de la famille d'à côté est décédé et le voisin dit à sa femme : « va chercher le petit qui est tout seul maintenant pour qu'il dorme et mange ici ». La mère pousse le rideau et l'enfant est déjà couché avec leurs propres enfants.

Il appelle à être généreux pour Noël avec le Secours Populaire.

La Présidente remercie M. Denis MAUCCI

**Mme SALIGNON donne ensuite la parole à M. André BARNOUIN, délégué cantonal de l'Isle sur la Sorgue et ancien administrateur de la caisse.**

En aparté, M. BARNOUIN se réjouit d'avoir la présence de Mme Anne-Laure TORRESSIN.

Il s'associe aux propos de Jean-Michel MAZET et de Michel FINE mais il souhaite évoquer un point qui lui paraît majeur dans la COG et qui, pour lui, pose question.

Cela concerne le rapprochement des systèmes d'informations qui selon lui va sûrement être très efficace dans la lutte contre la fraude et les échanges de fichiers mais cela peut représenter aussi une autre menace.

Il ne voudrait pas que « l'entonnoir » qui d'un côté compresse les effectifs et de l'autre peut enlever de la spécificité aux pratiques de chacun soit demain le signe d'une filialisation cachée ou évidente de la MSA dans le cadre du régime général.

La Présidente remercie André BARNOUIN.

## IX – PRISE DE PAROLE DES PERSONNALITES DU MONDE AGRICOLE

La Présidente excuse Monsieur André BERNARD, Président de la Chambre d'Agriculture PACA qui n'a pas pu être présent ainsi que Mme Georgia LAMBERTIN Présidente de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

En l'absence de M. Laurent DEPIEDS, Président de la FDSEA des Alpes de Haute Provence, **Mme SALIGNON donne la parole à M. Jean-Paul COMTE, 1er Vice-Président de la FDSEA des Alpes de Haute Provence. M. COMTE représente également M. Gilles CHOCHAYRAS, Président de MUTUALIA TERRITOIRES SOLIDAIRES.**

M. COMTE salue la présence Mme Anne Laure TORRESSIN, du Président de la MSA Corse, M. Dominique FIECHI et M. Antoine PASTORELLI, Président de la MSA Provence Azur.

M. COMTE rappelle que la MSA est incontournable dans le monde agricole qui est un monde à part, si difficile car tributaire des prix, du temps et des rendements.

Selon lui, il faut avoir la foi pour rester éleveurs ou paysans. Il précise, heureusement, qu'il existe un régime spécifique permettant de pallier les catastrophes naturelles subies par le monde agricole, il ne faut pas « lâcher ».

M. COMTE souhaite ajouter un mot concernant les attaques de loups qui sont des catastrophes pour les éleveurs avec des indemnités qui ne sont pas à la hauteur du préjudice subi. Les carcasses ne sont pas toujours retrouvées à cause de la présence des Vautours, prédateurs également réimplantés sur le territoire, ce qui empêche très souvent l'indemnisation de l'éleveur.

Ensuite, M. COMTE demande à M. BLANC de bien vouloir confirmer que ce sont bien toutes les retraites qui vont augmenter au niveau du SMIC au 1<sup>er</sup> décembre car certains agriculteurs ont vraiment de très petites retraites.

M. COMTE rappelle également qu'il est difficile de trouver du personnel dans le secteur de l'agriculture. Il faut donc harmoniser les procédures pour ne pas pénaliser financièrement, par des taxes, les personnes qui ont envie de travailler.

M. COMTE annonce qu'il souhaite le développement des maisons « France Services ».

Concernant Mutualia, qui est le « bébé » de la MSA, il est nécessaire selon lui que les comptes et les financements soient régularisés entre ces structures le plus rapidement possible.

M. COMTE prend ensuite l'exemple de sa commune de MALLEMOISSON, dont il est maire et qui a des difficultés pour maintenir des activités de service public comme la Poste.

En milieu rural, il est important d'aider les personnes âgées à rester le plus longtemps possible chez elles car elles sont souvent mieux à domicile qu'en EHPAD.

La commune participe aussi, dans le cadre d'octobre rose, au dépistage du cancer du sein lors d'une matinée d'information à la mairie.

La Présidente remercie M. Jean-Paul COMTE.

**Mme SALIGNON donne ensuite la parole à Mme Sophie VACHE, Présidente de la FDSEA de Vaucluse.**

Mme VACHE souhaite parler du pont aérien qui a été mis en place pour permettre aux exploitants de faire venir les salariés de l'étranger ; les travailleurs OFII ont permis de travailler sereinement durant la pandémie.

Elle souligne l'important travail avec les services de l'Etat, de la MSA, de l'ARS et de la FDSEA pour que cela soit possible.

Durant la crise sanitaire, 1700 salariés ont été acheminés malgré la fermeture des frontières. La MSA a été présente également lorsqu'il y a eu des clusters dans les exploitations pour aider les exploitants à mettre en place toutes les mesures nécessaires et éviter la propagation de la Covid.

On a pu voir, lors de cette pandémie, que la MSA n'est pas qu'un « collecteur de cotisations ». Mme Vache souhaite également rappeler que suite aux intempéries et au gel, les agriculteurs impactés doivent remplir les formulaires administratifs de prise en charge de cotisations avant le 29 octobre. L'enveloppe nationale ne sera pas intégralement consommée ; il ne faut donc pas hésiter et faire les démarches nécessaires.

Mme VACHE remercie pour la qualité de l'Assemblée Générale.

**La Présidente remercie Mme Vache et laisse la parole à Mme Brigitte AMOURDEDIEU, Secrétaire Générale de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.**

Mme AMOURDEDIEU excuse Mme Georgia LAMBERTIN pour son absence et souhaite souligner en son nom les questions mises en avant par la crise sanitaire et climatique que nous traversons.

Elle remercie la MSA au nom de la Chambre d'Agriculture pour l'ensemble de ces échanges et le travail commun permettant de repérer les personnes en difficultés pour les accompagner au niveau social ou professionnel.

Elle ajoute qu'il est nécessaire de poursuivre dans ce sens en maintenant cette proximité entre les structures, afin de mieux répondre aux besoins des agriculteurs sur les territoires.

La Présidente remercie Mme AMOURDEDIEU.

Mme SALIGNON donne maintenant la parole à M. Francois-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse centrale.

**X- PRISE DE PAROLE DE M. FRANÇOIS-EMMANUEL BLANC, DIRECTEUR GENERAL DE LA CCMSA**

M. Francois-Emmanuel BLANC salue l'Assemblée en son nom et celui de M. Pascal CORMERY, Président de la CCMSA.

Il tient à souligner la qualité du travail fait dans la caisse Alpes Vaucluse durant la crise.

Le dispositif informatique de la MSA a permis de mettre en place le télétravail de manière très rapide et massive, permettant de tenir l'intégralité des missions pendant cette période.

La MSA a fait face à ses obligations de service public.

Grace à la mobilisation de tous les salariés et élus, elle a accompagné le gouvernement avec des mesures d'adaptation à la crise, et en particulier la mise en place de nouveaux services, de services en ligne facilitant la mise en œuvre des indemnités journalières dérogatoires pour les personnes qui, confinées au domicile, ne pouvaient plus travailler du fait du Covid.

C'est un exemple parmi d'autres : la MSA a participé aux opérations portées par les ARS au titre de la lutte directe contre la Covid avec la cellule « Contact Tracing » pour le suivi des cas les plus importants, des clusters, lesquels mobilisaient une expertise spécifique de nos médecins, de nos infirmiers et de nos personnels médicaux qui ont été mis à disposition de nombreuses ARS sur les territoires.

A la demande du gouvernement, la MSA a également développé des actions d'initiative en autonomie, en particulier MSA Solidaire, en partenariat avec l'association des maires ruraux de France.

A cette occasion le modèle de la MSA, dans toute sa singularité et sa spécificité, a montré toute son efficacité. MSA Solidaire a été déployée, portée par les délégués et les salariés, pour rompre l'isolement des personnes les plus vulnérables pendant cette période.

Cette initiative a été saluée de manière totalement justifiée par le gouvernement à de plusieurs reprises. La solidarité a été prolongée avec le Secours Populaire français en fin d'année pour apporter un Noël plus heureux aux personnes les plus dans le besoin.

Des initiatives qui mettent en valeur la singularité du modèle agricole.

Durant cette période les nouveaux délégués ont été soumis à rude épreuve. La caisse a été handicapée durant la crise pour développer cette relation de proximité qui est indispensable.

M. BLANC rappelle que la MSA est basée sur un principe fondamental : celui du principe démocratique avec des élus cantonaux renouvelés tous les 5 ans, des délégués qui sont au nombre de 14 000 sur l'ensemble du territoire national.

Ces délégués sont des sentinelles, des vigies mais aussi des ambassadeurs de la MSA car ils portent les valeurs de la MSA dans l'ensemble de ses initiatives pour contribuer à la vie et à l'amélioration de la situation des adhérents, qu'ils soient salariés ou exploitants. C'est le vrai trésor de la MSA.

La MSA est dépositaire des principes fondateurs d'origine : l'élection et la gestion par les représentants, par les bénéficiaires eux-mêmes de leur régime de protection sociale.

Cette caractéristique, la MSA est seule, aujourd'hui, à l'avoir conservée dans le monde de la protection sociale.

C'est un trésor qu'il faut cultiver et développer au travers d'une gouvernance spécifique : celle de délégués élus et du CA des caisses locales qui élit le CA de la CCMMSA, puis tous les ans des AG qui permettent d'avoir ce mouvement collectif cohérent sur l'ensemble du territoire.

Cette vie démocratique, cette vie mutualiste est la caractéristique de la protection sociale du monde agricole et rural qui a permis de parvenir à une belle réussite : la COG.

Autre élément important à souligner ce sont les avancées sociales significatives pendant la période de crise ; la vie ne s'est pas arrêtée.

Le 1<sup>er</sup> point sur lequel M. BLANC souhaite mettre l'accent, c'est la création de la branche autonomie. Grâce au travail avec les parlementaires, mais aussi avec la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, nous avons pu obtenir du gouvernement le dépôt d'un amendement permettant à la MSA d'exister dans la loi sur l'autonomie et la dépendance.

Il remercie Mesdames les Députées pour leur contribution à la reconnaissance et à la pérennité du rôle de la MSA sur l'ensemble des risques sociaux. A défaut, c'était un point extrêmement dangereux pour l'avenir de la MSA.

2<sup>ème</sup> point d'avancée sociale : la loi Chassaigne. Elle se met en place au 1<sup>er</sup> décembre 2021. Les chefs d'exploitation avec une carrière complète vont bénéficier de cette revalorisation à hauteur de 85% du SMIC.

La situation des conjoints collaborateurs, non abordée par la loi, fera l'objet d'un autre texte.

Autre point sur lequel, M. BLANC souhaite insister c'est l'important travail de négociation de la COG. Il précise que, très clairement, ce résultat est le meilleur depuis 20 ans :

10% d'augmentation sur le budget du FNAS, 10% d'augmentation sur le budget de prévention, 20% d'augmentation sur notre budget informatique, la stabilité globale de nos moyens d'investissement sur l'immobilier ainsi que pour l'investissement courant.

Toutefois, il concède que concernant les moyens de fonctionnement courant comme l'électricité, les loyers, les déplacements (-5% du budget global), les choses sont plus compliquées

Mais la négociation a permis de trouver des solutions de contournement.

D'abord le périmètre d'action a été limité, les élections ont été sorties de ce cadre (elles ont un coût de 3 millions d'€).

Il y a également des marges de manœuvre permettant de déployer la vie mutualiste ; elle doit continuer à se développer car c'est notre garantie pour l'avenir.

Concernant la baisse d'effectif (-750), M. BLANC rappelle qu'il s'agit de la plus faible baisse d'effectifs au regard des COG précédentes (-1 500 et -1 600).

Pour lui, la MSA sait maîtriser ses processus de production, de gestion, les mesures d'organisation, les mesures informatiques, les nouveaux processus de travail, les mutualisations de proximité vont permettre de faire des gains de productivité.

Il a ensuite été proposé à l'Etat de mettre ces 750 emplois à disposition dans le cadre de l'agenda rural porté par la MSA : pour le développement des projets Maisons « France Service », dans l'accompagnement du système de santé au plan local à travers la création des CPTS, facilitant l'accès au soin sur les territoires ruraux, dans l'accompagnement du bien-être agricole, l'accompagnement de la proximité des entreprises et des exploitants agricoles. Mais le gouvernement n'a pas accepté un redéploiement automatique des 750 emplois vers les actions territoriales. Pour autant dans la COG, l'Etat a validé la démarche territoriale de la MSA.

L'Etat lui demande d'aller chercher des budgets complémentaires, le cas échéant ailleurs avec des activités autofinancées pour créer les Maisons « France services » et pour créer cette ingénierie de projets sur les territoires...

Le bilan des emplois de la MSA ne peut donc pas être réalisé aujourd'hui, mais plus concrètement en fin de COG, au fur et à mesure du développement des « France Services » et au fur à mesure du développement de la contribution de la MSA par de l'ingénierie de projets aux services de proximité de santé.

M. BLANC ajoute qu'on n'est pas dans une logique de suppression sèche de 750 postes.

Ces nouvelles initiatives vont permettre de créer de l'emploi localement, permettant de rééquilibrer la balance mais ce n'est pas encore visible car la MSA n'a pas obtenu l'accord sur le redéploiement immédiat de ces 750 emplois.

C'est la raison pour laquelle, M. BLANC avec le Président, Pascal CORMERY, et le 1<sup>er</sup> Vice-Président a proposé au conseil central, qui l'a accepté hier, la validation de cette COG.

Après quelques concessions, la MSA a aujourd'hui les moyens d'agir et de fonctionner, grâce aux efforts engagés, aux partenaires et aux parlementaires qui ont soutenu la MSA.

En effet, 60 Députés de la République en Marche ont co-signé un courrier de la Députée de Gironde pour soutenir l'action de négociation de la MSA auprès du 1<sup>er</sup> Ministre.

La MSA a eu le soutien du Président du Sénat, de nombreux parlementaires et des Préfets grâce à l'action territoriale menée.

M. BLANC ajoute que l'action d'influence menée au quotidien, paye au travers des initiatives de cette nature : c'est pour lui, une superbe réussite.

Les moyens négociés vont-ils permettre d'être en phase avec MSA 2025 ?

Vont-ils permettre de réaliser ce que les délégués ont décidé lors de cette vie démocratique : MSA 2025 ?

Pour M. BLANC la réponse est oui sans aucune ambiguïté et chaque caisse dans sa globalité est dépositaire sur son territoire de l'ensemble des engagements de MSA 2025 inclus dans la COG.

La MSA va pouvoir déployer les actions de MSA 2025, et c'est maintenant aux équipes, aux salariés et aux élus de travailler ensemble sur les territoires.

Avec MSA 2025, c'est la qualité de service qui est renforcée sur les territoires.

Il ajoute un dernier mot sur ce sujet : en 1936, 50% de la population travaillait dans l'agriculture, après-guerre, ils n'étaient plus que 30% pour nourrir le pays. Aujourd'hui, même si l'on n'est pas dans l'autosuffisance alimentaire, ils ne sont plus qu'1%, et c'est grâce aux gains de productivité, notamment par les progrès techniques. Le nombre de personnes n'est pas le seul facteur de production : il faut compter avec d'autres leviers comme l'organisation, la technologie, les processus de travail.

Finalement, pour M. BLANC, un nouveau client de la protection sociale vient d'apparaître : le territoire.

Que demande-t-on aujourd'hui à la protection sociale dans cette démarche « d'aller vers », de recréer des services publics de proximité ? D'aller aider le monde de la santé libérale à se structurer pour apporter un service à la population.

On demande à la protection sociale de sortir de son rôle de payeur de prestations, pour intervenir sur la structuration, sur l'écosystème dans lequel les gens vivent, c'est-à-dire sur le territoire lui-même.

Aujourd'hui, on va demander de plus en plus à la protection sociale un développement des activités sur les territoires ruraux, c'est-à-dire d'améliorer les conditions de vie en territoire rural avec le développement des services publics.

La MSA est un outil stratégique de la protection sociale au service de l'Etat et au service de l'Agenda Rural élaboré en même temps que MSA 2025.

La « réparation » des territoires ruraux est un sujet qui devient fondamental, sujet de débat et d'arbitrage pour l'avenir.

Deuxième sujet de réflexion, l'avenir de la protection sociale et de son organisation fait l'objet de nombreuses discussions notamment au travers du projet de « Grande Sécu ». Plusieurs modèles et scénarii sont en réflexion. La MSA est en mesure de proposer dans ce débat un modèle d'organisation qui peut inspirer la totalité du monde de la protection sociale, en conciliant tout à la fois l'universalité et l'affinité.

Un modèle permettant de conserver les spécificités du modèle agricole de la MSA.

Pour répondre aux questions concernant Mutualia : à l'origine Mutualia a permis de séparer les activités de protection sociale complémentaire du régime obligatoire MSA.

Des mécanismes ont été mis en place comme l'engagement d'exclusivité de gestion par la MSA pour le compte de Mutualia.

La MSA a participé à la création de Mutualia en apportant des fonds garantissant sa solvabilité. Elle l'a fait au travers de plusieurs initiatives dont des prêts particuliers dit « subordonnés » : des prêts dont on ne peut exiger le remboursement, qui est à la main de celui qui les reçoit, sauf, comme stipulé dans le contrat, si l'engagement d'exclusivité n'est pas tenu, et c'est le cas.

Aujourd'hui les critères de solvabilité évoluant sous la pression de directives européennes, les prêts subordonnés ne rentrent plus dans les critères.

69 millions d'€ ont été prêtés par la MSA à Mutualia, laquelle suggère de transformer cette créance en « don ». Nous travaillons sur ce sujet depuis 2 ans mais c'est de l'argent public et, légalement, c'est interdit.

M. BLANC confirme que ce problème n'est pas politique ; il n'y a pas de débat. Il est purement juridique et technique.

A l'impossible nul n'est tenu : on ne peut pas donner ce qui a été prêté. Ce n'est pas l'absence de volonté mais une incapacité juridique, voilà tout !

Il faudra cependant trouver des solutions, encore inconnues à ce jour, pour garantir la solvabilité de Mutualia.

M. BLANC remercie et félicite encore pour cette Assemblée Générale et pour le travail qui est accompli ici au quotidien.

Selon lui, chaque Assemblée Générale est spécifique, il y a des ambiances différentes, chaque assemblée exprime et représente son territoire.

M. BLANC ajoute qu'ici, il est particulièrement touché au cœur car les Alpes de Haute Provence et la Corse lui sont familialement et émotionnellement chères : le Pays de Forcalquier, de la montagne de Lure du côté paternel et la Corse du côté maternel.

Quand il arrive ici à Cavaillon, le plateau d'Albion, Saumane, Banon, le col du Nègron, il pense au grand-père de son grand-père qui a été accueilli dans une ferme au col du Nègron et qui a survécu grâce à une famille d'agriculteurs.

A travers ses propos, il tient à remercier le monde agricole d'avoir permis à sa famille d'être ce qu'elle est devenue.

La Présidente remercie le Directeur Général de la CCMSA pour son intervention.

## **XI – PRISE DE PAROLE DES REPRESENTANTS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS**

### **Intervention de Mme Claire BOUCHET, Députée des Hautes-Alpes**

Mme BOUCHET députée des Hautes-Alpes depuis 1 an déclare avoir été ravie de participer à l'Assemblée Générale de la MSA Alpes Vaucluse.

Suppléante de Joel GIRAUD pendant 19 ans, elle a fait beaucoup de « terrain ».

Elle tient à rappeler à M. BLANC que s'il est satisfait de la signature de la COG, elle va rester très vigilante sur l'avenir des salariés de la MSA.

Elle souhaite également savoir comment a fait le Vaucluse pour bénéficier d'un bus itinérant ? Mme Bouchet souhaiterait que de nombreux territoires ruraux soit équipé de ce dispositif pour aller vers les adhérents et les populations. Aller au plus près des territoires, c'est le rôle de la MSA et des élus.

Elle félicite l'Assemblée pour ces travaux et souhaite une bonne mandature à tous.

La Présidente remercie la Députée, Mme BOUCHET.

### **Intervention de Mme Pascale BOYER, Députée des Hautes-Alpes**

Mme BOYER est heureuse de retrouver cette Assemblée.

Elle rappelle qu'en effet, les missions de la MSA sont nombreuses et riches.

Le monde agricole a besoin de son soutien et le travail effectué est essentiel pour ce secteur, fragilisé et marqué par un manque d'attractivité (450 000 professionnels aujourd'hui contre 2 millions en 1950). Même si les pratiques évoluent, nous avons besoin que de nouvelles générations s'installent.

Elle souhaite féliciter la MSA qui a accompagné les politiques publiques durant la gestion de la crise sanitaire. La MSA a contribué à l'identification des personnes en difficulté. Elle a participé à l'aide alimentaire des personnes isolées (13 500 paniers alimentaires distribués), ainsi qu'à la politique de vaccination. Elle a contribué à l'aide financière des entreprises et des exploitants touchés par la crise.

Mme BOYER remercie la MSA car son aide en lien avec le gouvernement a été précieuse.

En avril, l'épisode de gel a causé d'énormes pertes pour les récoltes et la MSA a été aux côtés des exploitants les plus touchés.

Ces actions ne sont possibles que par le maillage territorial et la proximité des salariés et des délégués de la MSA, qui font sa force d'action et d'accompagnement.

Durant cette crise, le gouvernement a soutenu le monde agricole avec la mise en place d'une avance remboursable sans intérêt, un plan gel pour combler une partie des pertes et mieux anticiper les crises à venir dans un contexte de dérèglement climatique.

Le gouvernement a déclenché un fonds d'urgence de 20 millions d'€ pour les exploitants les plus touchés et 170 millions d'€ pour la prise en charge des cotisations sociales.

Au total, 1 milliard d'euros a été attribué à la gestion de ces crises mais Mme BOYER, le rappelle, sans la MSA au côté du gouvernement tout ceci n'aurait peut-être pas été possible ou difficilement applicable au sein des territoires.

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a prévu 1.2 milliards d'€ pour la transition agricole, l'alimentation et la forêt mais accompagner les agriculteurs, c'est aussi protéger leur rémunération.

Les conditions de travail sont souvent difficiles pour des revenus qui ne reflètent pas l'investissement personnel et professionnel.

L'un des principaux objectifs de la loi adoptée par le parlement le 2 octobre 2018, c'est de mieux rémunérer les producteurs, les agriculteurs, les produits agricoles et d'améliorer les relations avec la grande distribution et l'industrie agri/agro-alimentaire.

Mme BOYER revient sur la loi Chassaigne : cette proposition de loi vise à protéger la rémunération des agriculteurs. Le 1<sup>er</sup> ministre a annoncé la revalorisation des retraites les plus faibles au 1<sup>er</sup> novembre 2021 à hauteur de 85% du SMIC.

La MSA et le gouvernement travaille en partenariat, main dans la main et c'est pour cela que la négociation de la COG est une réussite. Ce partenariat est essentiel.

La réussite de la négociation COG c'est la garantie de pouvoir assurer les missions à l'avenir, la garantie également, de la présence de la MSA dans les territoires ruraux et d'assurer l'avenir de la protection sociale.

Mme BOYER est convaincue des propositions d'innovation de la MSA, porteur de projets d'innovation.

La députée a une entière confiance en la MSA : lorsqu'elle porte un projet, il a de grandes chances d'aboutir. En tant qu'élue, elle sait pouvoir compter sur la MSA et c'est important.

Il y a une phrase dans le rapport d'activité 2020, « à la MSA c'est l'humain qui prime », la MSA le prouve au travers de ses actions et elle félicite la MSA pour cela.

La Présidente remercie Mme la Députée pour son intervention et salut l'arrivée de Bénédicte MARTIN, Vice-Présidente de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du maire de Cavaillon M. Gérard DAUDET.

### **Intervention de M. Gérard DAUDET, Maire de Cavaillon**

M. DAUDET explique qu'il lui est agréable d'accueillir l'Assemblée Générale de la MSA à Cavaillon, surtout après ces 2 années compliquées de pandémie. La période actuelle permet de recommencer à vivre presque normalement et il est très heureux que la MSA soit ici aujourd'hui pour partager ce moment important pour le monde agricole.

Il laisse la parole à Bénédicte MARTIN et remercie l'Assemblée.

### **Intervention de Mme Bénédicte MARTIN, Vice-Présidente en charge de l'agriculture, de la viticulture, de la ruralité et du terroir, Région Provence Alpes Côte d'Azur, représentant M. Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur**

Mme MARTIN explique que la MSA et la Région n'ont pas vraiment vocation à être partenaire sur les mêmes politiques publiques. Les compétences et les missions sont différentes. Néanmoins, les 2 entités se retrouvent quelquefois au carrefour de la solidarité quand malheureusement, il se produit des événements d'ordre climatique comme le gel cette année par exemple.

L'épisode de gel 2021, a largement touché les départements des Alpes et du Vaucluse entraînant un plan exceptionnel de solidarité de l'Etat que chacun s'accorde à reconnaître sous l'égide des Préfets avec l'appui des départements et de la région.

Cette année, la Région souhaite s'investir sur la prévention des risques climatiques et notamment sur le matériel de prévention de l'aléa climatique. (Nombreux dossiers de « pommiers-culteurs » concernant les tours à vents avec à partir de l'an prochain un co-financement européen sur ce dossier.)

Mme MARTIN développe ensuite en quelques mots, les axes stratégiques de la Région.

La région accompagne les exploitations agricoles, qu'elles soient végétales ou animales, dans leur dynamique d'investissement, de mutation et d'évolution pour que l'agriculture soit performante et reste à la pointe de l'agriculture européenne et présente sur les grands marchés. Des sujets forts, retranscrits dans le cadre d'un livre blanc sur lequel la région travaille, avec une stratégie concertée en partenariat avec les chambres d'agriculture. Le but étant d'écrire une feuille de route qui corresponde aux besoins concrets de la profession et non aux rêveries de politiques.

Au 1<sup>er</sup> rang, la recherche et l'expérimentation, l'hydraulique, la commercialisation gagnant/gagnant avec la création d'un label de commerce équitable au bénéfice du producteur.

La Présidente remercie Mme Bénédicte MARTIN et demande s'il y a des questions dans la salle.

#### **Intervention de M. Jean-Paul COMTE**

M. COMTE profite de la présence de la Vice-Présidente de la Région PACA, pour la féliciter du travail fait pour les producteurs de plantes à parfum.

Tout le monde a travaillé de concert pour expliquer à Bruxelles que l'huile essentielle de lavande et de lavandin n'était pas un produit chimique et qu'il ne nécessitait donc pas l'inscription du logo « produit dangereux » sur les bidons. Il remercie pour la mobilisation de la Région sur ce sujet.

#### **Intervention de Mme Sylvie BARJOT, élue du 1<sup>er</sup> collège dans le Vaucluse**

Mme BARJOT remercie à son tour M. COMTE pour son intervention concernant l'huile essentielle de lavande : cela « lui fait chaud au cœur » car c'est son activité principale.

Elle souhaitait également intervenir pour rappeler à chacun que sur le site internet de la MSA il y a un espace réservé aux élus, accessible avec un compte personnel permettant d'accéder aux coordonnées de chacun.

#### **Intervention de M. Jean-Claude BOUCHET, Député de Vaucluse**

M. BOUCHET s'excuse du retard et annonce l'arrivée imminente de M. Le Préfet de Vaucluse. Pour M. BOUCHET, la MSA reste un modèle social à part entière et malgré un contexte sanitaire particulièrement compliqué ces derniers mois, la MSA a su continuer à accompagner particuliers et professionnels pour les soutenir au mieux. Il félicite La MSA pour cela.

Ce n'est pas facile d'assurer la pérennité d'un système social dans ces temps compliqués.

La MSA reste une instance de solidarité fabuleuse, forte, dynamique et qui a su, avec la profession et les élus, mener de grandes batailles pour les avancées sociales.

La MSA est un partenaire qui sait répondre présent dans tous les cas, durant les crises conjoncturelles trop fréquentes comme notamment l'épisode de gel qui a eu lieu dernièrement.

La MSA sait s'adapter à l'urgence de la situation.

M. BOUCHET va arrêter là son discours pour laisser la parole au Préfet qui vient d'arriver. Il conclut par ces mots : « la MSA est importante pour le monde agricole et bien au-delà » et

ajoute : « la MSA et les parlementaires issus des territoires ruraux soutiennent les professionnels de l'agriculture notamment à Paris et à l'Assemblée Nationale ».

La Présidente remercie le Député et donne maintenant la parole à M. GAUME, Préfet de Vaucluse en le remerciant pour sa présence et afin qu'il conclue les travaux de l'Assemblée Générale.

## **XII – PRISE DE PAROLE DU REPRESENTANT DE L'ETAT**

### **Intervention de M. Bertrand GAUME – Préfet de Vaucluse**

M. Le Préfet, explique que la MSA rassemble largement toutes les familles agricoles et toutes les traditions syndicales avec les représentants de chaque collège et de chaque département.

M. GAUME se faisait un devoir d'être présent pour cette Assemblée Générale.

Selon lui, le Préfet de Vaucluse ne peut pas se désintéresser un instant du monde agricole. Le Vaucluse est l'un des départements le plus agricole de France mais plus largement, on ne peut pas faire le métier de Préfet si on ne s'intéresse pas intimement au monde agricole et si on n'est pas sur le terrain en soutien aux agriculteurs.

Il y a un lien fort entre le métier de Préfet et celui d'agriculteur.

Être agriculteur, c'est même plus qu'un métier, c'est un sacerdoce, un engagement.

Le monde agricole a tout inventé : la coopération, les premières mutuelles, la protection sociale.

L'enseignement agricole a historiquement toujours été en pointe sur le plan pédagogique par rapport à l'enseignement général. Les innovations pédagogiques se font dans les lycées agricoles, l'interdisciplinarité s'y pratique.

Par exemple, dans les Maisons familiales et rurales et dans les lycées agricoles pour accompagner les élèves en difficulté : on sait prendre soin de ceux qui vont un peu moins bien. Également, ces dernières années lors de la crise Covid et la gestion des clusters agricoles, la préfecture et la MSA ont beaucoup travaillé ensemble.

Le Préfet tient à saluer la mobilisation des équipes, il témoigne de leur engagement en lien avec celles de l'ARS, la CPAM, les chambres d'agriculture, les syndicats agricoles et les exploitants.

La première vague de Covid a été forte et difficile mais le monde agricole a su s'organiser. La MSA a déployé tout son savoir en matière de prévention et d'actions de terrain.

Certains sujets sont toujours présents, comme les groupements d'employeurs, la mutualisation. Il faut avancer sur les métiers techniques pour plus de qualification et en finir avec les débats autour de la prestation de services.

M. GAUME souhaitait être présent car la MSA est un partenaire absolument naturel, intégré avec les autres services publics.

Le Préfet rappelle, qu'accompagné du Maire de Cavillon et du Député, ils viennent de labéliser le 20<sup>ème</sup> espace « France Services » de Vaucluse à Cavillon. Et la MSA fait également parti des partenaires « France Services ».

Le Préfet remercie et souhaite à l'Assemblée une bonne fin de réunion.

### XIII – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente, Mme SALIGNON, remercie les délégués pour la qualité du travail accompli et déclare l'Assemblée Générale close à 13h30.

La Présidente,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line.

Marie-Claude SALIGNON

La Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Garreau' in a cursive style.

Corinne GARREAU